

## Numéro spécial - Réforme systémique des retraites



Monique Durand,  
Présidente de la CAVP

### Pour faire entendre votre voix, répondez à notre enquête !

Chères Consœurs, chers Confrères,  
Le Gouvernement a initié une réforme du système des retraites pour le rendre « *plus simple, plus juste, pour tous* », en mettant en place un régime universel géré par répartition dans lequel « *un euro cotisé donnera les mêmes droits à tous* ».

Comme vous le savez, notre régime de retraite complémentaire comporte en plus de la répartition une part de capitalisation obligatoire, ce qui en fait un modèle atypique dans le paysage des retraites en France.

Nous entendons défendre ce régime dont la place est déterminante dans la construction de notre retraite.

Aussi, nous œuvrons pour promouvoir notre modèle à la fois visionnaire et performant : un modèle qui répond aux enjeux du financement des retraites et par ailleurs éprouvé dans de nombreux pays européens.

Dans le même temps, nous nous associons à la démarche engagée par les Libéraux pour être acteurs de la réforme.

Nos régimes complémentaires reposent sur des solidarités professionnelles fortes et adaptées à nos spécificités. Par exemple, les contraintes d'un pharmacien qui s'endette lourdement pour acquérir son outil de travail doivent être absolument prises en compte : seul un régime professionnel peut répondre à cet impératif.

La mise en place d'un régime unique piloté par l'État balayerait tous ces édifices patiemment construits. Gérés de façon responsable, nos régimes professionnels autonomes ont accumulé des réserves qui nous appartiennent.

Nous n'acceptons pas une mainmise de l'État sur ces réserves uniquement constituées par nos cotisations sans aucune aide publique.

En coordination avec d'autres professionnels libéraux, nous avons décidé de mener une vaste enquête pour relayer votre parole. Cette enquête donnera lieu à la rédaction d'un Livre blanc qui sera remis au Haut-Commissariat à la réforme des retraites.

Plus nombreux les Libéraux y répondront, plus nous serons entendus.

Je sais pouvoir compter sur votre mobilisation et sur votre engagement à nos côtés : merci à tous !

Bien confraternellement,  
*Monique Durand*  
Présidente

**La réforme des retraites nous concerne tous.**

**Pour répondre à l'enquête en ligne, du 24 septembre au 14 octobre 2018, rendez-vous sur la page d'accueil de notre site Internet : [www.cavp.fr](http://www.cavp.fr).**

## LA VISION DE LA CAVP

### — La retraite des pharmaciens libéraux : un modèle atypique

En associant répartition et capitalisation au sein de son régime complémentaire obligatoire, le modèle de retraite des pharmaciens libéraux est unique dans le paysage des retraites obligatoires français.

### — La retraite des pharmaciens libéraux : un modèle qui a fait ses preuves depuis 1962

Le choix novateur de recourir à la capitalisation en complément de la répartition est historiquement fondé sur la volonté des administrateurs de la CAVP de sécuriser la retraite de leurs confrères en prévision d'évolutions démographiques défavorables.

Cette solution a fait ses preuves et répond parfaitement au contexte actuel en réduisant l'impact de la dégradation du rapport démographique.

En permettant aux pharmaciens de se constituer, au-delà des pensions de répartition, un complément de retraite par capitalisation obligatoire, dont la gestion est sécurisée par des dispositifs prudentiels stricts, la CAVP remplit pleinement sa mission sociale.

Le régime de capitalisation des pharmaciens, optionnel lors de sa mise en place en 1962, a été rendu obligatoire en 2009 à la demande des pouvoirs publics et en parfaite cohérence avec les normes européennes. Il représente aujourd'hui près de 50 % des pensions servies par la CAVP aux pharmaciens libéraux retraités.

### — La retraite des pharmaciens libéraux : un modèle pour les retraites de demain

La CAVP porte la responsabilité de promouvoir son modèle associant répartition et capitalisation obligatoires et de faire connaître aux pouvoirs publics la réussite de son régime de capitalisation.

La plateforme de propositions qu'elle présente est parfaitement adaptée aux enjeux du financement des retraites et vérifie point par point tous les principes de la réforme systémique définis par le Président de la République.

Ces propositions complètent par ailleurs celles qui sont formulées de manière collective par les Caisses de retraite des Libéraux et qui visent à contenir le futur régime universel dans un périmètre favorisant son acceptabilité aux côtés de régimes professionnels adaptés aux spécificités et aux contraintes de l'exercice libéral.

## LE PROJET PORTÉ PAR LA CAVP

### — Respecter

Tenir compte de la capacité contributive des professionnels libéraux en limitant l'assiette du régime universel (comme le demande l'ensemble des professions libérales) et en réduisant le taux de cotisation conformément aux engagements pris par le Président de la République.

En tout état de cause, une sollicitation excessive de la capacité contributive des pharmaciens dans le futur régime universel aurait pour conséquence l'extinction de leur régime complémentaire professionnel y compris celui de capitalisation.

## — Pérenniser

Pérenniser au-delà du régime universel, un régime de retraite complémentaire professionnel obligatoire par capitalisation et une couverture prévoyance adaptée. Les pouvoirs publics ont d'ailleurs confirmé que le régime de capitalisation des pharmaciens libéraux avait vocation à perdurer et que les engagements pris envers ses bénéficiaires devaient être protégés.

L'expérience et l'expertise reconnue de ce régime complémentaire obligatoire de capitalisation pourrait inspirer les responsables publics pour construire le modèle de financement des retraites de demain dans un contexte européen où les régimes par capitalisation contribuent beaucoup plus largement au financement des retraites.

## — Sanctuariser

Sanctuariser les réserves constituées dans le régime complémentaire par répartition par le seul effort de surcotisation des pharmaciens libéraux (1,3 milliard d'euros) pour les affecter à l'amélioration des garanties de leur régime de retraite par capitalisation et de leur couverture prévoyance (améliorer les droits et les marges de revalorisation future des retraites, introduire de nouveaux éléments de solidarité, renforcer les fonds propres, revaloriser les prestations de prévoyance existantes et financer de nouveaux avantages pour les pharmaciens, couvrir ou participer à la couverture de nouveaux risques, etc.).

## LA CAVP : UN INVESTISSEUR INSTITUTIONNEL DE PREMIER PLAN

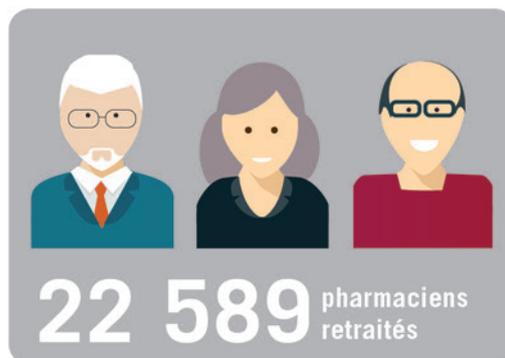
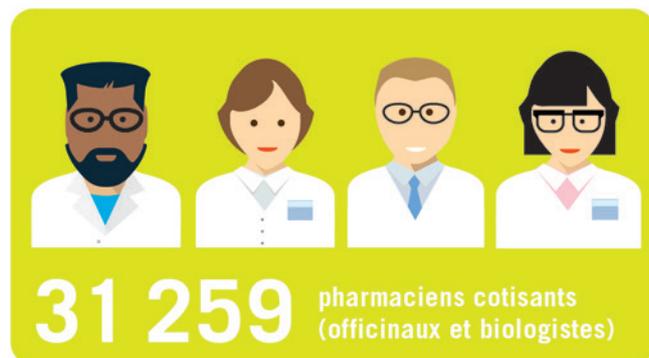
La constitution de réserves dans le régime complémentaire par répartition, témoignant de l'esprit de responsabilité qui a toujours animé les administrateurs de la CAVP, et le développement du régime complémentaire par capitalisation, font de la CAVP un investisseur institutionnel de première importance sur la place financière.

Avec **8,5 milliards d'euros d'actifs** détenus en représentation d'un passif long (dont 7 milliards d'euros au titre du régime par capitalisation), la CAVP contribue au financement de l'économie nationale :

- plus d'un milliard d'euros investi en actions cotées (à 90 % européennes),
- plus de 500 millions d'euros investis dans les PME/ETI (actions non cotées),
- 5,5 milliards d'euros investis en obligations, dont plus de 50 % sur des émetteurs français,
- 750 millions d'euros investis en immobilier très majoritairement français.

La CAVP bénéficie d'une crédibilité technique incontestée en matière de gestion financière sur de multiples classes d'actifs, tant en matière d'investissement en direct que de sélection de fonds, et s'appuie sur une organisation associant plusieurs dizaines de partenaires financiers français et internationaux.

# Chiffres clés\*



\*Chiffres 2017

CAVP - 09/2018  
IMPRIM'VERT®  
PEFC® 10-31-1188



45, rue de Caumartin  
75441 Paris Cedex 09

Téléphone : 01 42 66 90 37  
Télécopie : 01 42 66 25 50  
Courriel : [cavp@cavp.fr](mailto:cavp@cavp.fr)

[www.cavp.fr](http://www.cavp.fr)

Accueil téléphonique et entretiens retraite (sur rendez-vous) :  
du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Accès à nos locaux :  
RER Auber ou Métro Havre-Caumartin, entrée par le hall situé rue Auber